

---

## Re: Service Citoyen - Commune de Quévy - Proposition de rencontre

1 message

---

Carine Briatte <carine.briatte@ac-quevy.be>

14 septembre 2023 à 10:32

À : Anais Debraeckelaer <anais.debraeckelaer@service-citoyen.be>

Madame,

Suite à votre entretien avec Madame la Bourgmestre, je vous informe que le point est passé en Collège ce lundi et sera soumis au Conseil le 28 septembre.

Le Collège communal a, d'ores et déjà, validé les points suivants:

- art. 1.** de s'engager au niveau 1 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: signer la Charte d'adhésion au Service Citoyen, engageant la commune à se mobiliser pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé sur l'ensemble du territoire belge.
- art. 2.** de s'engager au niveau 2 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: mettre en place des actions d'information afin de promouvoir le Service Citoyen au sein de la population de notre commune et, plus particulièrement, auprès des jeunes âgés de 18 à 25 ans.
- art. 3.** de s'engager au niveau 3 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: encourager l'ouverture de nouveaux partenariats avec des organismes d'accueil potentiels en : diffusant et informant ces structures para-communales ou actives sur le territoire communal de l'existence et de la possibilité de partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen. Ceci afin d'augmenter la participation citoyenne et de promouvoir une démocratie participative.
- art. 4.** de s'engager au niveau 4 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: créer une ou plusieurs missions au sein des services communaux. La commune décide de devenir elle-même organisme d'accueil moyennant une cotisation annuelle de 50€ et signe une convention de partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen.
- art. 5.** de demander au Gouvernement fédéral d'instituer un statut légal pour le jeune en Service Citoyen et d'assurer son financement par une action coordonnée entre le fédéral, les régions et communautés.
- art. 6.** de solliciter le Gouvernement wallon afin qu'il poursuive les engagements pris lors de la législature précédente pour soutenir le projet du Service Citoyen, afin de renforcer ce dispositif en appliquant les mesures définies dans l'accord de gouvernement

Je vous ferai un retour après le Conseil communal.

Bien à vous,

Carine Briatte

---